

L'AUTRE COMBAT autour de la tour

"Combien de temps les Tournaisiens et leurs visiteurs devront-ils encore attendre pour revoir ce patrimoine exceptionnel restauré et libéré du corsetage d'échafaudages dont elle est affublée depuis plusieurs années", demande la députée Véronique Waroux au ministre wallon du Patrimoine, Maxime Prévot. "Je rappellerai juste que malgré une proposition positive de l'administration pour trouver une solution, aux dernières nouvelles, la Ville de Tournai et la société Monument Hainaut s'entêtent dans une voie sans issue".

"Quelles seront les conséquences de cette action en justice ?"

en justice de la prise Monumentation de ce d'évolué. "L'admir trimoine est tous des documents t fiés suite aux ren le certificat de pourra être délivr complet amon Maxime Prévost. "La Direction blics du service p précise qu'il pou déré qu'en réalis de vente de la Tou vil prix, mais sc restauration, la V un montage fina serait destiné à l'application de l sur les marchés fiant, à un opéra déterminé, les auraient dû faire ché public et do concurrence".

Maxime Prévot se mouiller par il dénonce quar que ce procé traire aux prin communautaire les pratiques vis. la réglementation chés publics. "C outre être assin d'état pourtant gion wallonne ne time prendre le r des travaux qui mise en concurre ditions évoquées".

Selon le mai rois ces concl adressées à la vi restent en attent quant à l'attitud

LORS D'UNE précédente question à ce sujet, Maxime Prévot indiquait avoir reçu un argumentaire de la ville de Tournai défendant la position de l'entreprise mécène, qui souhaite faire couvrir sa main-d'œuvre par le subsidé de la Région wallonne, sans marché public. Cet argumentaire était alors en cours d'analyse par des juristes.

"Nous apprenons que la société Monument Hainaut vient d'attaquer la Ville en justice, afin de dénoncer la convention de mécénat qui les liait, et même de récupérer les frais déjà engagés. On voit ici que la générosité du mécène est très limitée", avance Véronique Waroux (cdH). "Le certificat de patrimoine sera-t-il délivré prochainement ? Quelles seront les conséquences de cette action en justice pour le monument ?"

DEPUIS LE dépôt de la citation

Le mécène de la Tour Henri VIII et la Ville attendent le verdict de la justice pour décider de l'avenir de la Tour Henri VIII

Depuis quelques années, la Tour Henri VIII présente une triste image de la Ville.



Ce projet de rénovation de la Tour Henri VIII traîne depuis plus de dix ans déjà. DUPUIS

SANTÉ PÉRUWELZ

SARAH APPREND à vivre avec son Crohn

Cette éducatrice de 26 ans est atteinte d'une maladie qui touche de manière chronique l'intestin

Plusieurs athlètes-résidents du centre pour déficients mentaux Arc-en-ciel, réunis au sein de Péruwelz rainbow sports, ont pris part au projet Crohn'O Bike, concept visant à récolter des fonds en pédalant le plus possible sur des vélos d'appartement. La finalité est de former des malades de Crohn et des infirmières à l'écoute de patients. L'initiative avait pour but de décrocher le label Play Unified de sport adapté réunis-

sant des athlètes avec et sans handicap mental et aussi de manifester un soutien à Sarah Margani.

À 26 ans, Sarah travaille comme éducatrice chez Arc-en-Ciel. Après son accouchement, il y a deux ans, elle se sentait toujours dérangée. Elle consulte alors son médecin, qui lui parle de stress. Mais Sarah remarque du sang dans ses selles et se tourne vers un gastro-entérologue. Le verdict tombe : maladie de

Crohn. "C'est une maladie inflammatoire chronique de l'intestin. J'en suis à mon cinquième traitement. Tous les deux mois, je vais à l'hôpital pour des intraveineuses."

Affirmer que la maladie de Crohn se limite à aller souvent aux toilettes serait fameusement réducteur. "La maladie provoque une grosse fatigue. J'ai 26 ans mais parfois, j'ai l'impression d'en avoir le triple."

DANS LA VIE de tous les jours, son Crohn, comme elle dit, lui cause des désagréments. "Quand je suis au magasin, il m'arrive de devoir tout laisser et de rentrer chez moi."

Au départ, Sarah Margani n'évoquait pas trop sa maladie avec ses collègues. Mais le besoin de

s'éclipser ou d'abrèger ses sorties avec les résidents a fini par susciter quelques réactions. Dès lors, elle a joué la transparence.

L'aménagement de locaux adaptés à son cas est envisagé. En plus, l'Awiph pourrait intervenir. "Je suis en CDI et ma maladie est reconnue comme chronique. J'ai rentré une demande de reconnaissance comme maladie grave. Mes collègues et mon employeur sont compréhensifs, de même que ma famille et les amis. Les résidents sont au courant aussi. Je veille à surveiller mon alimentation. Et au niveau alcool, c'est tolérance zéro."

Sarah dit conserver le moral. "Si la maladie ne dépasse pas ce stade-ci, ça ira."

Geoffrey Devaux



Sarah pratique l'équitation et aimerait se cross-fit. Elle n'entend pas se laisser démon-